



Arrêté temporaire n°24-AT-0259
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DU CASINO et PLACE DU REVARD

Objet : Cascade

interdiction de
stationnement et
circulation interdite

Le 6 juin 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association du Cinéma Français et de la Gastronomie, représentée par Monsieur Thuillier,

Considérant que l'organisation d'une cascade en centre-ville rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 06/06/2024 RUE DU CASINO et PLACE DU REVARD,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 06/06/2024 de 08h00 à 12h00, la circulation des véhicules est interdite **RUE DU CASINO** dans sa portion comprise entre l'Avenue des Fleurs et la Place du Revard, ce, à la diligence des agents de police municipale.

ARTICLE 2 :

Le 06/06/2024 de 07h00 à 12h00, le stationnement des véhicules est interdit **PLACE DU REVARD** sur l'emplacement Taxi.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 5 :

Arrêté N° 24-AT-0259
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

Destinataires :

- Festival Cinéma Français Aix-les-Bains
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 24 avril 2024



Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL